

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Vayaquel



Au Puits de La Paracha

Vayaquel-Chekalim

« N'allumez pas de feu » : attention aux disputes, en particulier les veilles de Chabbat !

« Six jours, le travail sera accompli, et le septième sera pour vous, un Chabbat consacré à Hachem (...). N'allumez pas le feu dans toutes vos demeures le jour du Chabbat » (Vayaquel 35, 2-3)

Le 'Hatam Sofer écrit : « Grâce au Chabbat, les six jours de la semaine sont bénis (Zohar Parachat Yitro 88a). Néanmoins, un réceptacle est nécessaire afin de recevoir cette bénédiction et "Hachem n'a pas trouvé de meilleur réceptacle pour contenir la bénédiction, que la paix" (fin du traité de la Michna de Ouktsine). »

Le Chabbat Ki-Tissa de l'année 5779 (2019), un Avrekh respectable, membre de la communauté Hassidique de Beth-Chémeh, offrit un "Kidouche" de reconnaissance en l'honneur de la naissance de sa fille. Son histoire est la suivante :

Plusieurs années s'étaient écoulées depuis son mariage et il n'avait toujours pas d'enfants. L'été précédent, environ neuf mois avant ce Kidouche, une de leurs voisines adressa à la femme de cet Avrekh une requête pour le moins incongrue : elle avait une fille mariée qui ne se sentait pas bien et à laquelle le médecin avait ordonné de garder le lit durant plusieurs mois, ce qui l'empêcherait d'assumer les tâches ménagères les plus élémentaires dans son foyer (comme de donner à manger à ses enfants en bas-âge, de faire les lessives, etc.). Elle désirait pouvoir l'aider durant toute cette période, c'est pourquoi elle demandait à la femme de cet Avrekh si elle et son mari étaient prêts à échanger leur appartement avec celui de sa fille. Ils iraient ainsi provisoirement habiter chez elle tandis que cette dernière logerait chez eux, ce qui lui permettrait de l'assister.

Au début, le couple fut abasourdi d'une telle requête qui exigeait d'énormes efforts de leur part. Cependant, après réflexion, ils décidèrent de ne pas refuser et, malgré toutes les difficultés et le dérangement occasionné, ils firent ce geste généreux.

Après un certain temps, il s'avéra que ce n'était pas à leur voisine et à sa fille qu'ils avaient fait du bien, mais à eux-mêmes, car grâce à cette Mitsva, ils méritèrent la délivrance qu'ils avaient tant attendue depuis des années, puisque la semaine précédant ce Kidouche, eut lieu la naissance de leur première fille, à la joie de tous !

C'est pourquoi le Satan s'applique autant à susciter la discorde durant le Chabbat, jour prédisposé à la bénédiction, afin qu'aucun réceptacle ne soit prêt à la recevoir et que tous les jours de la semaine en soient entachés. C'est d'après cela que j'explique le verset : « Six jours, le travail sera accompli, et le septième sera pour vous » : le travail des six jours de la semaine sera accompli (de lui-même) pour vous, par le mérite de la sainteté du septième jour. Aussi, « N'allumez pas le feu (de la discorde) le jour du Chabbat », afin que la bénédiction puisse trouver un endroit où résider.

Le Zohar (Tikouné Hazohar 48) rapporte que, dans le verset « N'allumez pas le feu... », la Torah fait référence au feu de la dispute, pour nous mettre en garde : N'allumez pas le feu de la dispute dans toutes vos demeures le jour du Chabbat. Le Baal Hatourim, également, écrit à propos de ce verset : « Le Saint-Béni-Soit-Il dit : "Mon feu (le feu du Guéhinam) s'arrête pour vous le jour du Chabbat, que votre feu aussi s'arrête." »

De même, le Ben Ich 'Haï écrit au nom du 'Hida (Moré Baëtsba 140) : « La veille de Chabbat, à l'approche de Min'ha, est une heure dangereuse, prédisposée à la dispute



d'un mari avec sa femme et des serviteurs entre eux. Le Satan investit alors beaucoup d'efforts à semer la discorde. L'homme craignant D. soumettra son mauvais penchant et ne réveillera aucune dissension ni reproche, mais au contraire, il recherchera la paix. »

A un autre endroit, il ajoute : « Sache que celui qui se dispute avec sa femme, ses enfants ou ses serviteurs est convaincu d'avoir raison et de devoir reprocher les erreurs commises par ces derniers dans la conduite de la maison. Mais en réalité, s'il possède un peu de bon sens, il comprendra que l'erreur commise n'est pas de leur fait, et n'est pas l'œuvre de leurs mains, mais celle du Satan, afin de susciter la discorde à ce moment-là (...) C'est pourquoi chacun veillera, lorsqu'il verra une quelconque bévue ou un préjudice se produire dans la bonne marche de la maison, à ne pas en imputer la faute à son épouse ni à ses serviteurs, et à ne pas se disputer avec eux. Mais, il se rappellera la raison que nous avons mentionnée plus haut, car elle est vraie, et il gardera alors le silence sans se disputer ni se mettre en colère. En agissant de la sorte, il sera heureux dans ce monde et dans le monde futur. »

De manière générale, quelqu'un de sensé comprendra que la colère est néfaste et qu'il est toujours préférable d'opter pour la patience. En effet, après coup, lorsque son irritation est passée, il regrette systématiquement les actes qu'il a commis au moment de sa colère. Le Séfer 'Harédim écrit à ce sujet (66, 10) : « Peut-on concevoir que quelqu'un qui aurait perdu une fleur, brise dans sa fureur, un objet qui vaudrait mille fleurs ? C'est pourquoi accepte dans la joie tout ce qui t'arrive ! »

Plus loin (66, 75), il ajoute : « Si un homme désire trouver grâce aux yeux d'Hachem, il s'abstiendra de se mettre en colère, comme il est dit : *"Et Noa'h trouva grâce aux yeux d'Hachem."* (Béréchit 6, 8) Or, la Torah ne mentionne pas pourquoi. C'est parce que, explique-t-il, la raison est contenue dans son

propre nom (Noa'h) : parce qu'il était "Noa'h" (paisible, posé) dans ses paroles, dans ses actes et dans sa conduite (comme cela est rapporté dans le Zohar), il trouva grâce, puisque les mots נח (la grâce) et נח (Noa'h) sont formés des mêmes lettres. »

La Guemara (Pessa'him 113b) enseigne à ce sujet : « Il y a trois personnes que le Saint-Béni-Soit-Il aime particulièrement : celui qui ne se met pas en colère, celui qui ne s'enivre pas, et celui qui renonce à revendiquer son droit légitime. »

J'ai entendu une fois, au nom du Gaon Rav Waksman, Roch Yéchiva de Méor Its'hak, qu'il prit dans son enfance, une leçon d'éducation en voyant la conduite de l'un de ses maîtres d'école. Ce dernier était rescapé de la Choah, et quand ses élèves dépassaient les limites et devenaient turbulents à l'excès, il se mettait à marmonner entre ses lèvres toutes sortes de mots bizarres qui s'entendaient comme des malédictions en hongrois (cet homme étant originaire de ce pays). A chaque fois, ces derniers étaient, après coup, saisis de remords et de compassion envers leur maître, qu'ils considéraient comme bien malheureux, après toutes les épreuves de la guerre qu'il avait traversées. A la fin de l'année, plusieurs d'entre eux allèrent lui demander des excuses pour l'avoir autant ennuyé et mis en colère au point qu'il profère de telles paroles. Ce dernier ouvrit alors un 'Houmach à la Paracha de Tétsavé et de Pékoudé et leur montra comment Onkelos traduisait en araméen le nom des pierres précieuses qui ornaient le pectoral du Cohen Gadol : Odem, Piteda et Barékète... qui étaient traduits : Samkane, Yarkane, Barkane... Kanekeri, Tarkia, Panteri. Il leur expliqua alors qu'à chaque fois qu'il était sur le point de se mettre en colère contre ses élèves bien-aimés et qu'il voulait calmer son emportement, il récitait à voix basse ces noms en araméen afin de se souvenir que tous ses élèves étaient pour lui des bijoux et des âmes pures. Grâce à cela, son irritation disparaissait entièrement.



Une fois, Rav 'Haïm Chemoulévitch, le Roch Yéchiva de Mir, était en train d'exposer un cours sur un sujet de "Yiouné" (approfondissement) ardu et se trouvait au point culminant de son explication, quand l'un des Ba'hourim "futés" de son auditoire lui demanda effrontément : « Pourquoi D. a-t-il créé l'homme avec les oreilles et le nez qui dépassent, tandis que les yeux et la bouche sont dans le prolongement du visage ? »

Rav 'Haïm, sans s'interrompre ni s'émouvoir le moins du monde, lui répondit simultanément : « Le Saint-Béni-Soit-Il l'a ainsi créé afin qu'il ait un endroit où poser des lunettes, car si les oreilles et le nez étaient, eux aussi, à même le visage, il n'aurait pas eu d'appui pour les porter. » Et immédiatement, il reprit son cours au point culminant où il l'avait laissé.

On pourra longuement songer à la patience infinie dont fit preuve le Roch Yéchiva à cette occasion : non seulement il ne s'irrita pas pour autant de l'insolence d'une question aussi incongrue au milieu de son cours, mais, de plus, il répondit avec perspicacité "כסיל כאוולתו", "le sot suivant sa sottise" !

Le Isma'h Moché déclara un jour, à propos de la Michna (Pirké Avot 2, 10) : « Ne soit pas prompt à te mettre en colère » :

« On ne doit jamais se hâter de se mettre en colère, car de deux choses l'une : si cette colère est une faute, que D. nous préserve d'enfreindre une faute et de succomber à la colère, et si elle est "Léchem Chamaïm" (pour l'honneur d'Hachem), elle constitue alors une Mitsva, et toute Mitsva nécessite préparation et sérénité d'esprit. »

Rav Naftali de Rapchitz possédait une boîte de tabac vide qu'il tenait constamment entre les doigts et qu'il ouvrait et fermait systématiquement. L'un de ses 'Hassidim lui demanda une fois : « Cela aussi constitue certainement un enseignement de Torah digne d'être appris : pour quelle raison le

Rabbi conserve-t-il toujours sur lui cette boîte de tabac vide ?

-A chaque fois que la colère se réveille en moi sur un quelconque sujet, répondit-il, je me presse de l'enfermer à l'intérieur de cette boîte durant deux heures. Pendant ce temps, j'oublie complètement ce qui s'est passé et, seulement au bout de deux heures, je l'ouvre afin de vérifier si, effectivement, je devais me mettre en colère ou non. »

La sainte convocation : l'importance de la prière en public

« Moché convoqua toute la communauté des Bné Israël (...) » (35, 1)

L'importance de la prière en public, avec un Minyane de dix juifs, est bien connue, et nos Sages nous ont déjà enseigné (Sanhédrine 39a) : כל בי עשרה שכנתא שריא, « la Présence Divine réside dans chaque quorum de dix juifs qui se réunissent pour prier devant Hachem ».

Dans la Paracha de Mikets, il est écrit : « Les frères de Yossef descendirent à dix en Egypte pour y acheter du grain » (42, 3), et Rachi de demander : pourquoi précise-t-on qu'ils étaient dix ? (Cf. là-bas ce qu'il répond) Le Divré Israël apporte à cette question la réponse suivante :

« Il faut savoir que l'essentiel de la subsistance dépend de la prière, comme l'enseignent nos Sages (Kidouchine 82b) : "Il demandera sa subsistance de Celui à qui appartient la richesse et les biens." D'après cela, l'homme sensé s'efforcera de prier au moment le plus propice. Or, nos Sages enseignent (Brakhot 8a) : "Quelle est l'heure propice ? C'est lorsque le Tsibour (la communauté) prie." C'est pourquoi lorsque les tribus s'en allèrent "pour chercher du grain", ils s'en allèrent à dix, afin de pouvoir prier en Tsibour. D'après cette explication, l'expression "ils descendirent" est tout à fait appropriée, car elle rappelle celle utilisée par la Guemara (Roch Hachana 34a) pour désigner la prière en public : "L'officiant descend devant le pupitre." »



Le Beth Aharon dut, une fois, subir une opération dans l'après-midi. On s'arrangea donc pour lui organiser un Minyane de Min'ha avant l'opération, et un de Arvit, après celle-ci (lorsqu'il se réveillerait de l'anesthésie). Cependant, dans les faits, le Rav ne se réveilla que très tard dans la nuit et, malgré eux, les membres du Minyane se dispersèrent et prièrent chacun de leur côté. Lorsque le Rav se réveilla, il demanda au Gabaï ce qu'il en était de la prière de Arvit. Celui-ci lui répondit que tout le monde était prêt : le Tsibour prierait à l'extérieur de la chambre et le Rav s'associerait à la prière de l'intérieur. Le Gabaï sortit alors et se mit à prier (sans Minyane), comme s'il y avait un Minyane en récitant le Kadich, "Barékhou", etc.

Plus tard, ce dernier sortit pour accompagner le Rabbi dans la soirée et lui confia qu'il n'avait pas la conscience tranquille. Il lui avoua alors qu'en réalité, la nuit qui avait suivie l'opération, il n'y avait eu ni Minyane, ni moitié de Minyane, et pas même la moindre personne présente, mais qu'il avait fait seulement "semblant". Il s'avérait, d'après cela, qu'il avait prononcé le Kadich et "Barékhou" en contradiction avec la loi.

« Sois-en béni d'une vie longue et heureuse, lui répondit le Rav, car "Pikoua'h Néfèch" (le fait d'avoir la vie en danger) repousse toutes les lois. Ma vie aurait été alors mise en danger car je n'aurais pas eu alors la force d'admettre de devoir prier Arvit sans Minyane et mon cœur ne l'aurait pas supporté. » Cette déclaration restait conforme à sa propre opinion puisque dans son ouvrage, il écrit : « Il est parfaitement clair, pour moi, que la prière en Tsibour peut aider l'homme dans n'importe quelle circonstance comme la prière du Tsadik de la génération. » A un autre endroit, il écrit encore : « C'est un principe pour moi : toutes les paroles et les prières prononcées en Minyane opèrent les mêmes Tikounim que ceux des grands Tsadikim sur lequel le monde repose. »

Bien que ce ne soit pas une véritable preuve, on peut s'appuyer sur les paroles du Yéarote Devach (II, Drouch 9) selon lesquelles la prière en public est même supérieure à celle du Tsadik de la génération :

Il explique, en effet, la raison pour laquelle Esther dit à Mordékhaï : « *Va et rassemble tous les juifs qui se trouvent à Chouchane.* » (Esther 4, 16) Mordékhaï, en effet, habitait à **Chouchane Habira**, près du palais royal, et **Chouchane** était une autre ville, où habitait le petit peuple. Esther lui dit alors que, lorsque la Rigueur Divine règne dans le monde, on ne peut se contenter de la prière du Tsadik (en parlant de lui, n.d.t), mais il faut rassembler tous les juifs, même les plus simples, car pour annuler le décret qui pesait sur eux, la prière du Tsibour était nécessaire. On voit donc que celle-ci est davantage en mesure d'être exaucée que la prière du Tsadik de la génération.

Plus encore, si l'on y réfléchit, on se rendra compte que même si le Tsadik de la génération, saint parmi les saints, capable de remuer les cieux et la terre par sa prière, se mettait à prier, et si neuf Tsadikim comme lui se mettaient à prier à part, ils ne parviendraient pas encore au niveau de dix juifs ordinaires qui viendraient prier ensemble. Ces derniers pourraient alors prononcer le Kadich et Barékhou, ce que les premiers seraient incapables de faire. Telle est la valeur d'un Minyane aux yeux d'Hachem !

Le 'Hafets 'Haïm (Nid'hé Israël Chap.5), lui aussi, s'étend longuement sur le fait qu'à notre époque, chacun d'entre nous a un besoin immense de miséricorde Divine, chacun selon les épreuves personnelles qu'il traverse, qu'elles concernent ses enfants, sa subsistance, ou tous les malheurs qui accablent le monde (que D. préserve). Et chacun attend que ses prières soient exaucées parce qu'elles ont été dites à un moment propice. « Si l'homme est intelligent, écrit-il, il suivra le conseil de nos Sages qui enseignent : "Quelle est l'heure propice ? C'est lorsque le Tsibour prie." En priant avec le Tsibour, il



sera alors doté d'une force immense grâce à laquelle il pourra attirer sur lui la délivrance de ses maux, la guérison et tous les bienfaits du monde. Par-dessus tout, poursuit-il, il doit savoir que personne ne peut prétendre être certain que sa prière monte vers Hachem sans aucune pensée étrangère. Dès lors, que lui reste-t-il à faire ? Son seul espoir est la prière avec le Tsibour, au sujet de laquelle il est dit (Brakhot 8a) : "Hachem ne repousse jamais la prière en public." Grâce à cela, il sauvera son âme et permettra à sa prière d'être agréée par le Maître du monde. »

Sachons, en outre, que le Yétser Hara, lui aussi, connaît très bien l'énorme potentiel de celui qui prie en Tsibour. C'est pour cela qu'il est prêt à investir d'immenses efforts afin de l'en détourner, par exemple en faisant en sorte qu'il ait de nombreuses affaires à traiter au point de considérer qu'il "perd" un temps précieux en priant avec un Minyane, ou en lui suggérant des prétextes divers tels que : "En priant seul, je pourrai mieux me concentrer et être plus méticuleux dans ma prière !" Quoi qu'il en soit, l'homme sensé ne se laissera pas séduire par ces mensonges, car bien au contraire, le meilleur "investissement" est de prier avec le Tsibour.

C'est ce que nous enseignent 'Hazar (Brakhot 8a) : « Hachem ne dédaigne jamais la prière en public », comme il est dit : « *Vois D. est puissant et Il ignore le dédain.* » (Job 36, 5) Cela est également explicite dans le Zohar (II, 245b) : celui qui prie seul, on le passe au crible, lui et sa prière, afin de savoir s'ils sont dignes d'être exaucés. En revanche, celui qui prie avec la communauté, on ne vérifie pas du tout sa prière (Cf Zohar I, 234a) ; celle-ci monte avec celle du Tsibour jusqu'au Trône Céleste et est exaucée.

Le Méor Hachémech (Parachat Michpatim) écrit que la prière en Tsibour constitue une formule miraculeuse pour obtenir une subsistance abondante, comme on pourra le voir en allusion dans le verset : « *Vous servirez Hachem votre D., Il bénira ton pain et ton eau, et Il fera disparaître la maladie de ton*

sein » (Chemot 23, 25) qui débute au singulier et se termine au pluriel.

« L'essentiel du service Divin, écrit-il, consiste à être associé au Tsibour dans tout ce qui concerne ce service, qu'il s'agisse de la Torah ou de la prière (...) et s'il prie avec le Tsibour, il peut être assuré qu'il trouvera largement sa subsistance chaque jour, et qu'il jouira de la bénédiction dans toute l'œuvre de ses mains (...) car grâce à la prière en communauté, il attirera sur l'ensemble de l'Assemblée d'Israël des influences célestes bénéfiques concernant le domaine matériel. La prière avec le Tsibour permet, en effet, d'attirer toutes les bonnes influences sur Israël et d'annuler, au contraire, tous les mauvais décrets. Il ne leur restera dès lors, qu'à prier pour la délivrance finale, qu'elle vienne de nos jours, Amen ! »

« Relève leur compte » : l'abondance considérable qui descend du Ciel à l'occasion de Chabbat Chékalim

Le Midrache rapporte (Tan'houma Ki-Tissa, 3) que Moché dit à Hachem : « Maître du monde, lorsque je mourrai, je ne serai plus rappelé en souvenir », et Hachem lui répondit alors : « Par ta vie, tel que tu te tiens à présent pour leur transmettre (aux Bné Israël) la Parachat Chékalim, et que tu fais le relevé de leur compte (Litt. de leur tête), il en sera ainsi chaque année lorsqu'ils la liront devant Moi : ce sera comme si tu te tenais là-bas au même moment et que tu faisais le relevé de leur compte. »

Dans son Séfer Hazeqhout, le 'Hidouché Harim écrit : « Ce Midrach constitue la promesse que dans chaque génération, au moment de la lecture de Parachat Chékalim, Moché "relève la tête" des Bné Israël. »

Néanmoins, afin de mériter ce "relèvement", l'homme doit entamer le processus et vouloir sortir de la fange et de la boue dans laquelle il est plongé, comme le dit le 'Hidouché Harim lui-même : « Ce Chabbat, l'homme doit soumettre tout son corps (ses tendances animales) à sa tête (à son



esprit), car si ses membres ne suivent pas sa tête, il demeurera "sans tête". »

Ce "relèvement" a été défini par nos Sages ('Haguiga 16a) : « Six choses ont été dites au sujet de l'homme, enseigne la Guemara, trois dans lesquelles il ressemble aux anges, et trois dans lesquelles il ressemble à l'animal. » Une des choses par lesquelles il ressemble aux anges est qu'il se tient debout comme eux, alors que les animaux vont la tête dirigée vers le sol. Car ce membre est constamment occupé à rechercher les choses

terrestres. Et c'est précisément cet aspect que l'homme doit travailler : soumettre son mauvais penchant, s'habituer à "se tenir debout", à diriger son regard vers le haut. Et durant le Chabbat Chékalim, il jouit d'une aide du Ciel particulière pour y parvenir, car Moché s'occupe de "relever les têtes d'Israël". Dès lors, la possibilité nous est offerte de nous élever au-dessus des contingences matérielles et des actes purement bestiaux, de nous tenir debout devant Hachem, comme les anges célestes !

